

## ***S.I.V.U. BORDEAUX – MERIGNAC***

### ***Procès-Verbal du Comité Syndical***

### ***Séance du 24 juin 2020***

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Rajout d'une décision à l'ordre du jour (n° D-2020/023)
3. Tableau de bord et points d'actualité
4. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 mars 2020
5. Communication
  - Présentation du bilan d'activité 2019 (*ce document a été remis aux membres du comité technique et n'est, pour ces derniers, pas joint au présent envoi*)
  - Présentation des mesures prises dans le cadre de la gestion de crise
6. **Délibérations**

#### **FINANCES**

- Compte de gestion 2019 D-2020/009
- Compte administratif 2019 D-2020/010
- Affectation des résultats 2020 D-2020/011
- Excédent d'investissement transféré au compte de résultat D-2020/012
- Budget supplémentaire 2020 D-2020/013
- Demande de subvention pour la couverture du déficit d'exploitation lié au Covid-19 D-2020/014
- Prix de repas durant le déconfinement partiel lié au Covid-19 D-2020/015

#### **MARCHES**

- Avenants de transfert pour les marchés de fourniture d'énergie D-2020/016
- Fourniture produits lessiviels, ouateries, brosse et EPI à usage court pour la restauration collective D-2020/017
- Produits de la 4ème gamme issus de l'agriculture biologique D-2020/018
- Produits de la charcuterie D-2020/019

#### **RESSOURCES HUMAINES**

##### Accord de Progrès Social

- Bilan annuel, ajouts et modifications D-2020/020
- Régime indemnitaire – modification D-2020/021
- Plan de mobilité - mise en œuvre D-2020/022
- Demande de subvention FNP D-2020/023

#### **7. Délégations de la Présidente**

#### **8. Questions diverses**

**Etaient présents à titre de titulaires :**

Mesdames CUNY, JAMET, LABORDE, POITREAU et Messieurs BRASSEUR et LAMAISON

**Etaient excusés :**

Madame MARCHAND avait donné pouvoir à Me CUNY

Monsieur du PARC avait donné pouvoir à Me CUNY

Mesdames BOUILHET, BOISSEAU, DARTEYRE, ROY, LIRE, LACROIX et WALRYCK, et  
Monsieur PRADELS

**Etaient présents à titre technique :**

Messieurs Christophe SIMON, Directeur Général des Services, Didier IAPICHINO, Directeur Technique, Florian CUNY, Préventeur et Assistant Affaires Juridiques, Julien SANCHEZ Responsable Marchés et Madame Anne VEZIN Responsable des Ressources Humaines et des Affaires Juridiques.

La séance est ouverte à 9 heures 50 par Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU, qui demande l'autorisation, conformément à l'article 17 du règlement intérieur et considérant la notification d'attribution du Fonds National de Prévention d'une subvention pour le SIVU, d'ajouter à l'ordre du jour une délibération numérotée D-2020/023. Le comité autorise cette inscription à l'unanimité.

**Madame CUNY :**

Je vous propose d'élire le secrétaire de séance. Madame LABORDE est élue.

Je tiens en préambule à cette réunion, la dernière de la mandature, à remercier toutes les équipes du SIVU pour leur mobilisation pendant cette période particulière qui a frappé notre pays. Le SIVU a su se réinventer et se réorganiser pour assurer de manière exemplaire la continuité de service tout en respectant des règles sanitaires alourdies. Cela a permis à chacun de pouvoir manger chaque jour, dans les conditions d'exigences sanitaires qui sont celles du SIVU, en permanence. La nécessaire adaptation continue aux contraintes que la crise sanitaire a imposé aux Villes, a pu engendrer une dégradation partielle et temporaire de notre offre de service. Cela a été, bien évidemment, communiqué et partagé aussi bien en interne, avec l'ensemble des équipes et les partenaires sociaux, qu'avec les Villes et les clients ponctuellement servis du fait de la crise (CAIO, Emmaüs, Villenave d'Ornon...).

Nous allons aborder le premier point à l'ordre du jour. Je laisse la parole à Monsieur SIMON afin qu'il explique le détail de l'organisation de ce comité syndical.

**Monsieur SIMON :**

Les dispositions prises par la loi d'urgence sanitaire, applicable jusqu'au 10 juillet et portant sur la tenue des assemblées délibérantes, vous ont été expliquées dans la convocation à cette réunion et ont été reprises dans une note jointe au dossier qui vous a été adressée la semaine dernière. C'est en vertu de ces dispositions que Madame la Présidente est habilitée à recevoir deux pouvoirs. Ces dispositions modifiaient également l'appréciation du quorum, mais il n'est pas nécessaire d'en faire état puisque le quorum habituel est très largement atteint.

## Points d'actualité

### Tableau de bord d'activités mensuel :

#### **Madame CUNY :**

La période met à mal nos indicateurs d'activité.

- Le nombre de repas a chuté pour représenter parfois moins de 10% du nombre commandé en temps normal. Cette baisse de convives a des conséquences économiques qui ont rendu nécessaires certaines des délibérations inscrites à l'ordre du jour. Cette période est également propice à une très grande variabilité des prévisions. On voit, par exemple, qu'en mai, les repas complémentaires ont représenté, pour Bordeaux, un nombre quasi équivalent à ceux commandés en activité courante, ce qui, dans ce cas de figure, est considérable ;
- L'avis sur la qualité de la prestation n'a pu être établi selon les enquêtes habituelles. Toutefois, nous avons connu un balancier entre deux mouvements :
  - La grande satisfaction des usagers de voir la continuité de service (séniors) et, de certains nouveaux bénéficiaires (associations, mairie de Villenave d'Ornon...) de trouver une solution aux contraintes imposées par les mesures sanitaires. La qualité de la prestation a été maintes fois soulignée malgré ses redondances. Certaines structures ont d'ailleurs demandé une pérennité de notre engagement, au-delà de la période de prise en charge des coûts par les mairies, les CCAS ou l'ARS,
  - La monotonie de l'offre (soulignée par le Maire de Mérignac ; la copie des échanges a été donnée avec la convocation) qui a plusieurs fois été évoquée et qui s'explique, d'une part, par la mise à mal de nos circuits habituels d'approvisionnement ; d'autre part, par les difficultés de prévisions et donc de risque de pertes (avérées) et enfin, par les contraintes d'organisation internes et celles des Villes demandant des repas mono portions, voire froids avec le retour des enfants. Nous ne pouvions pas cuisiner autant que d'habitude et dans les mêmes conditions.
- En ce qui concerne les indicateurs sanitaires, il n'y a rien de très significatif ;
- Quant aux indicateurs économiques : la difficulté de cuisiner a eu pour conséquence une obligation de recours plus fréquent aux produits de l'industrie agroalimentaire, impactant ainsi, sévèrement, notre prix de revient. Nous avons, également, diversifié les bénéficiaires de dons. Lorsque le confinement a été annoncé, nos magasins étaient pleins. Ainsi, il y a eu, en plus de notre partenaire habituel la Banque Alimentaire, des échanges avec le Secours Populaire et le CHU qui était en capacité de cuisiner et de servir les quantités importantes de viandes cuites sous vide en notre possession. Par ailleurs, le Covid-19 a eu des impacts sur le prix des produits alimentaires. Si en France l'impact a été légèrement moindre qu'ailleurs, entre le 14 février et le 19 mai, les viandes bovines ont augmenté de 4%, les fromages de 2% et les pommes de terre de 4,5% par exemple ;
- Pour ce qui est des indicateurs qualitatifs (bio ; labels ; région...), nous avons bien débuté l'année et si le Covid-19 a malmené nos approvisionnements, nous n'avons pas pour autant « baissé la garde ». La solidité de nos relations clients/fournisseurs nous a permis de conserver une qualité d'approvisionnements et une empreinte régionale très honorables. Comme nous le verrons avec les marchés alimentaires soumis à décision ce jour, nous proposons d'accroître la part régionale, avec les légumes de 4<sup>ème</sup> gamme et la charcuterie dès le mois de juillet. Par ailleurs, ECOCERT, dont nous avons obtenu la labellisation juste avant la

crise sanitaire, nous a indiqué qu'ils allaient neutraliser cette période pandémique dans l'analyse des indicateurs en 2020. Toutefois, tant que nous ne reprendrons pas une activité normale et des repas chauds généralisés, nous aurons du mal à garantir ce cercle vertueux ;

- Pour ce qui est du budget : les charges de fonctionnement n'ont pas été couvertes durablement par les recettes courantes. C'est un point de l'ordre du jour. Nous nous sommes toutefois efforcés de les contenir.

**Madame JAMET :**

Quand pensez-vous que le SIVU sortira de cette organisation pour reprendre une activité normale ?

**Monsieur SIMON :**

Actuellement, tous les seniors bénéficient d'une livraison en repas chauds multi ou mono portions. Les scolaires sont servis en repas froids et également en multi portions. La cellulose est donc de retour ! La généralisation des repas chauds multi portions pour les enfants s'effectuera à la sortie de l'état d'urgence sanitaire, le 10 juillet. Un accord a été convenu avec les Villes qui attendent un protocole sanitaire allégé permettant aux agents des écoles de retrouver du temps pour assurer un service normal. Cette date permettra, également, un recul d'une semaine par rapport aux effectifs de vacances scolaires. De plus, comme l'a souligné Madame la Présidente, les difficultés d'approvisionnements rendent difficiles ce retour à la normale.

**Monsieur LAMAISON :**

Ces difficultés sont-elles-liées aux transporteurs ?

**Monsieur IAPICHINO :**

Non, plutôt aux producteurs. Le manque de main d'œuvre a fortement obéré les récoltes et les possibilités d'approvisionnement s'en ressentent. Les transporteurs, quant à eux, ont continué leur activité pendant toute la durée de la crise. C'est la première fois, en 16 ans d'activité, que nous sommes confrontés à des difficultés d'approvisionnement liées à une baisse générale de la production.

**Monsieur LAMAISON :**

J'ai personnellement entendu des agents du CCAS de Mérignac défendre votre service et votre mobilisation auprès d'administrés. Sachez que je me joins à eux. Avez-vous eu d'autres remontées pendant cette période ?

**Monsieur SIMON :**

Les équipes du SIVU, à qui nous les transmettons systématiquement, sont très sensibles aux remerciements de chacun. Les agents se sont investis afin de correspondre à l'image de ce que doit être un service public. Nous avons eu, en effet, reçu différents messages et globalement plus positifs que négatifs. De plus, notre action a été conduite dans la plus totale transparence : les comptes-rendus quotidiens de la réunion de crise ont été diffusés, notamment auprès des administrations des villes. Nous avons créé, également, deux plaquettes de communication à l'attention de tous les convives pour expliquer les raisons de notre offre de service dégradée et la mobilisation qui a été la nôtre. Nous avons, enfin, été actifs sur internet (site, réseaux sociaux, ...).

Cette communication a engendré un retour de la part des usagers. Certains se sont plaints et continuent de se plaindre de la dégradation de l'offre de service, mais nous leur avons répondu. La plupart ont compris le contexte dans lequel nous avons travaillé et l'importance que nous portons à la continuité de service. D'autres ont salué notre mobilisation.

**Madame CUNY :**

Le personnel soignant bénéficiant du dispositif de garde d'enfants dans les écoles a été particulièrement reconnaissant de cette mobilisation. Leurs enfants ont pu manger tous les jours, même les weekends. L'immense majorité des parents d'élèves et des seniors n'a rien trouvé à redire à notre travail.

**Monsieur BRASSEUR :**

Afin d'avoir une meilleure lisibilité du tableau de bord d'activité, serait-il possible d'avoir une comparaison de cumul à N-1 ? Par exemple, pour le mois de mai, comparer le cumul de janvier à mai 2019 au cumul pour la même période en 2020.

**Madame CUNY :**

Bien sûr, ces modifications seront apportées dès la prochaine fois.

**Points d'actualité :**

**Madame CUNY :**

- Concernant les travaux de recherche sur les conditionnements alternatifs et durables : après 3 mois d'arrêt, nous reprenons les essais en ce qui concerne la cuisson sous vide en bacs inox. Nous rencontrons prochainement les fournisseurs industriels de bacs qui avancent sur la sécurisation d'un format de bacs sans thermoformage et avec valves. Par ailleurs, nous testons l'utilisation de l'azote dans le cadre du refroidissement, afin de limiter le recours à des cellules de refroidissement qu'il faut de toute façon renouveler. Nous partageons ces travaux dans le cadre du réseau AGORES. Des collègues de la région parisienne testent également l'inox et une variante en verre avec le couvercle en inox. Nous avons présenté ces démarches au Conseil National de l'Alimentation (CNA). Nous lançons, également, un groupe de travail sur un nouveau sujet qui vient d'apparaître : l'arrêt programmé des conditionnements non réutilisables dans le cadre du portage à domicile (loi sur l'économie circulaire) ;
- RESCOSAFE : la prospection de mécènes par la Fondation Bordeaux Universités a redémarré. L'association AGORES vient de décider d'une contribution. La MGEN et l'ADEME seraient également intéressées ;
- La Gouvernance Alimentaire de la Métropole, avec l'Etat, démarre actuellement des travaux afin de tirer les enseignements de cette période pandémique et voir comment nous pouvons capitaliser sur cette expérience pour améliorer l'accès aux denrées de qualité, proches sur le plan territorial et favoriser la solidarité alimentaire. Le SIVU est associé aux réunions car la restauration collective publique est un des vecteurs de ces orientations. Par ailleurs, une réunion aura lieu jeudi 25 juin avec le cabinet du Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire pour faire le point des expérimentations menées sur les alternatives au plastique, et les moyens à mobiliser par les collectivités territoriales.

Je vous propose maintenant de passer à l'approbation du Procès-Verbal du 13 mars. Monsieur LAMAISON, secrétaire de séance, en a approuvé la rédaction.

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

## Communication

### **Présentation du bilan d'activité 2019**

*(Présentation est faite du Power Point)*

#### **Madame JAMET :**

Nous constatons une baisse de satisfaction pour le mois de mai 2019. Il est important de souligner que les critères de satisfaction actuels sont biaisés par la période et l'offre de service dégradée.

#### **Monsieur BRASSEUR :**

Avez-vous obtenu des aides de l'Etat pendant cette période de crise sanitaire ?

#### **Madame VEZIN :**

Nous avons pu bénéficier du dispositif exceptionnel d'activité partielle (chômage partiel) pour lequel nous avons subi un contrôle de niveau 1 qui semble avoir satisfait l'organisme compétent. Cela a représenté environ 13 500 euros, auxquels doivent s'ajouter le remboursement de salaires par la sécurité sociale, à titre exceptionnel, pour les personnes dites « à risque ». Le tout ne devrait cependant pas dépasser 20 000 euros.

Nous avons également pu bénéficier du financement de l'achat de deux ordinateurs portables afin de faciliter la mise en place du télétravail pour deux agents reconnus travailleurs handicapés et ayant bénéficié d'aménagements de poste. Le montant financé est d'environ 2 000 euros.

#### **Monsieur SIMON :**

Aucune situation, même contractuelle, n'a été précarisée dans l'établissement. Nous n'avons mis fin à aucun contrat pour motif de baisse d'activité. Toutefois, les aides de l'Etat ne couvrent que très partiellement le déficit d'exploitation liée aux charges salariales durant de cette période.

Pour ce qui est du bilan 2019, les pertes d'exploitation résultant des écarts d'effectif et des aléas d'exploitation continuent à diminuer, malgré l'augmentation du nombre de repas produits. Cela s'explique par le travail assidu sur la réduction du gaspillage conduit tant en interne qu'avec les Villes. Nous avons, notamment, pu diminuer de moitié le pourcentage de pertes liées aux effectifs grâce à la mise en place de trois actions. Un travail « artisanal » de modélisation des prévisions ; une unification du canal d'information entre les Villes et le SIVU avec la création d'un extranet et, enfin, la mise en place des commandes à J-7 avec un travail de responsabilisation des parents d'élèves via les règlements intérieurs des cantines scolaires de chaque ville. Un travail similaire devra être mené sur la prochaine mandature auprès des adultes municipaux et des seniors pour éviter de mettre trop en tension le budget du SIVU (il s'agira du menu 2).

**Monsieur BRASSEUR :**

Quel est le système de paiement actuel des Villes au SIVU ? Comment sont gérées la trésorerie et la facturation ?

**Monsieur SIMON :**

Depuis l'ouverture du SIVU et comme toute collectivité territoriale, nous pratiquons le principe de facturation sur service fait. Le décalage de deux mois entre les commandes (M-1) et le règlement par les villes (M+1) rend la gestion de notre trésorerie particulièrement complexe. Nous payons, quant à nous, nos fournisseurs en moyenne à 13 ou 14 jours. Le respect de ces délais très courts, nous permet d'être crédibles au niveau des exigences de qualité. Il serait peut-être plus facile et moins contraignants pour les 3 collectivités d'adopter une formule semblable à celle d'un CCAS : une avance par 12<sup>ème</sup>, basée sur le budget N-1 qui ferait l'objet d'un réajustement au réel sur le ou les deux derniers mois de l'année. Cette solution permettrait de sécuriser notre trésorerie et permettrait une absorption plus facile des dépenses liées au risque alimentaire (fluctuations du coût des denrées). Les CCAS des villes pratiquent en général ce type de dispositif.

**Monsieur IAPICHINO :**

Concernant la consommation de gaz, nous avons prévu une plus forte baisse qui a été contrariée par une panne que nous n'avons pas détectée immédiatement. Nous avons changé la pièce concernée et prévoyons donc, pour 2020, un meilleur maintien de notre consommation.

**Madame JAMET :**

La baisse des déchets cartons provient de quelle mesure ?

**Monsieur SIMON :**

Nous travaillons, avec nos fournisseurs, à la suppression des suremballages en remplaçant les cartons par des cagettes ou des box plastiques consignés et qui font des allers-retours entre les fournisseurs et le SIVU. Par exemple, Bastidarra, notre fournisseur actuel de yaourts, nous livre directement dans des cagettes consignées. Nous incluons des clauses identiques dans nos marchés depuis plusieurs années. Cela permet de diminuer considérablement les déchets et facilite le travail de manutention de nos agents.

**Monsieur BRASSEUR :**

Etes-vous sensibles à la bientraitance animale dans les abattoirs ?

**Monsieur SIMON :**

Toute la production carnée utilisée par le SIVU provient d'élevages labellisés et d'abattoirs disposant du plus haut niveau de certification sur le point de la bientraitance animale.

**Madame CUNY :**

Les fournisseurs ne répondant pas à ces critères ne peuvent donc obtenir de marché du SIVU.

## **Présentation des mesures prises dans le cadre de la gestion de crise**

*(Lecture est faite du document)*

### **Madame CUNY :**

La note fait une présentation chronologique de notre activité pendant la crise sanitaire. Les principaux points de cette période « extraordinaire », au sens littéral du terme, sont ainsi les suivants :

- Un objectif simple : protéger les agents et l'outil de travail tout en assurant la continuité de service et l'adaptation nécessaire à de nouvelles demandes ;
- La fixation d'un cadre de travail évolutif et d'une méthodologie tracée, transparente, participative avec une cellule de crise quasi permanente qui s'est réunie à 54 reprises ;
- Une forte mobilisation des équipes sur place et en télétravail pour imaginer, scénariser, anticiper et communiquer avec les Villes, les associations, les usagers et les fournisseurs.

Au final, nous pouvons dire que l'établissement a été au rendez-vous de l'histoire. J'ai eu, comme je l'ai fait en préambule, l'occasion d'en remercier les équipes à plusieurs reprises, notamment à l'occasion du Comité Technique du 15 juin dernier qui a validé toutes les décisions en matière de Ressources Humaines proposées aujourd'hui à l'ordre du jour.

Par ailleurs, même si la situation a généré d'importantes difficultés d'organisation, d'approvisionnements et économiques, il faut souligner le fait que notre modèle de cuisine centrale en liaison froide, avec les inconvénients structurels qu'on lui connaît (impossibilité actuelle de servir des viandes grillées, par exemple), vient de faire, une nouvelle fois, la preuve de son efficacité. Certes, nous avons plus souvent « fait à manger » (tout en conservant l'alternative avec ou sans viande) que « restauré nos convives », mais avons pu être un acteur de la solidarité territoriale en :

- Suppléant celles et ceux qui ne pouvaient plus produire (associations, mairies...)
- Réorganisant tout notre mode de production et de conditionnement pour répondre à de nouvelles demandes ;
- Diversifiant nos partenariats (ex : CHU, Secours Populaire ...) pour limiter les pertes.

Cet enseignement est précieux et il sera pertinent d'en faire un bilan collectif.

Par ailleurs, la santé économique du SIVU lui a permis d'aborder cette situation avec plus de distance que d'autres. Certes, sur le plan économique, il est impératif que l'établissement recouvre ses marges de manœuvre avec l'aide des Villes. Mais là où le secteur privé a basculé à grande échelle vers le chômage partiel, notre secteur public territorial, grâce notamment à son modèle économique « prix de revient – prix de vente » qui lui donne de la lisibilité et de la crédibilité a su, lui, tenir son rôle et mettre les moyens nécessaires en place.

Avez-vous des questions ?

Madame POITREAU s'excuse et quitte la réunion.



## DELIBERATIONS

**D-2020/009 – Compte de gestion 2019**  
**D-2020/010 – Compte administratif 2019**  
**D-2020/011 – Affectation des résultats 2019**  
**D-2020/012 – Excédent d'investissement transféré au compte de résultat**  
**D-2020/013 – Budget supplémentaire 2020**  
**D2020/014 – Demande de subvention pour la couverture du déficit  
d'exploitation lié au Covid-19**

**Madame CUNY :**

Nous avons souhaité vous présenter une synthèse de toutes ces délibérations dans le cadre d'un même débat, avec le support d'un diaporama.

*(la présentation est faite)*

Ce compte de gestion est, bien sûr, conforme au Compte Administratif. En termes de sécurité de nos comptes, je vous rappelle les points suivants :

- Le dernier contrôle de la Chambre Régionale des Comptes (2015/2016) s'est traduit par un quitus de gestion et l'absence d'observations ;
- Le dernier contrôle de l'URSSAF (2019) s'est traduit par un quitus de gestion et l'absence d'observations ;
- Au terme de son Contrôle Hiérarchisé pour l'année 2019 et portant sur 42,4% des dépenses de l'établissement, le Comptable public signifie une très bonne réalisation :
  - Le taux d'erreur est de 0,01% en montant et 0,18% en nombre ; c'est-à-dire quasi nulle (une erreur de RIB comptabilisée),
  - Le délai global de paiement, comptable inclus, est inférieur à 14 jours
  - Les échanges entre la collectivité et le comptable public sont de qualité et les flux informatiques totalement maîtrisés,
  - La qualité de cette collaboration milite en faveur de la contractualisation vers un dispositif de contrôle allégé (a posteriori, ce qui permettra de réduire encore les délais) entre le comptable public et le SIVU.

**Monsieur SIMON :**

Comme indiqué, le déficit d'exploitation lié au Covid-19 est estimé à 2,1 millions. Le SIVU se propose d'en financer une partie grâce aux résultats cumulés de fonctionnement. Ce financement représenterait environ 40%. Le solde serait demandé aux Villes, sous forme d'une subvention proportionnelle aux volumes de recettes que chacune représente. De plus, il est proposé de transférer une partie des résultats d'investissement en fonctionnement pour permettre la continuité d'activité jusqu'à ce que les villes aient pu délibérer sur le choix qui sera le leur.

**Monsieur BRASSEUR :**

Pourquoi ne pas attendre la réponse des Villes pour procéder à cette dernière étape ? Pourquoi une subvention plutôt qu'un prêt ? Et, enfin, à quel niveau les contacts ont-ils été établis sur ce sujet entre les différents acteurs (technicien, directeurs, maires) ?

**Monsieur SIMON :**

Il paraît tout d'abord souhaitable de procéder ainsi pour plusieurs raisons : dès septembre prochain, le SIVU pourrait connaître de graves difficultés de paiement au niveau de sa section de fonctionnement. Le dispositif proposé permet de sécuriser le budget pour la jonction avec la prochaine mandature. La réaffectation d'excédent de fonctionnement en investissement est une opération beaucoup plus simple qui pourra être conduite lors d'une prochaine étape budgétaire, après que les villes aient délibéré sur la subvention attribuée. On sécurise donc notre exploitation.

Il est, bien évidemment, possible de faire un prêt auprès des Villes pour traiter ce déficit, mais, cela remettrait en cause les projets du SIVU et, notamment, CAP 35 000 que vous avez déjà approuvé et son remboursement ne ferait que repousser le problème dans le temps. Il est clair que ce déficit d'exploitation et sa prise en charge actuelle fragilisent nos projets futurs. L'aide des Villes doit donc nous permettre de reconstituer nos marges et notre autofinancement.

De plus, il a été décidé depuis plusieurs années de ne pas augmenter le prix du repas malgré le risque alimentaire et la hausse constante du coût des denrées. Cela signifie donc que nous devons absorber avec nos ressources propres ces écarts.

**Madame CUNY :**

Je vous confirme que j'ai personnellement informé les deux Maires de la situation et de la demande que le SIVU a préalablement travaillée avec les directions financières des villes et que le Directeur Général a présenté à ses homologues de Bordeaux et de Mérignac.

**Madame JAMET :**

Le Budget Supplémentaire prévoit-il ces éventuelles subventions municipales ?

**Monsieur SIMON :**

Non, il nous paraissait préférable de laisser un budget sans aucune part d'incertitude au prochain comité et avons préféré proposer à votre vote la solution la plus pessimiste d'un autofinancement intégral sur nos ressources propres. Elle permet d'assurer la continuité du service public. La prochaine équipe pourra facilement adopter les dispositions correctrices nécessaires si les subventions sont attribuées. Mais nous avons bon espoir.

**Madame CUNY :**

Avez-vous des questions ? Non ? Je vous propose de voter pour les délibérations suivantes : D-2020/009, D-2020/011 à D-2020/014.

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité

Madame la Présidente quitte la salle pour que les membres puissent procéder au vote du compte administratif 2019.

Monsieur BRASSEUR, doyen d'âge, prend la présidence de séance.

**Monsieur BRASSEUR :**

Je vous propose de voter pour la délibération D-2020/010.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Madame CUNY :**

Pour ce qui est du prix de repas durant le confinement, comme nous vous l'avons expliqué précédemment, notre offre de service, et encore en ce moment, a été simplifiée afin de correspondre, d'une part, aux capacités de production de l'établissement et, d'autre part, au contexte de bouleversement de nos approvisionnements et, enfin, aux capacités de service restreintes des Villes ou des associations. Ces modifications portent sur :

- Un grammage simplifié (adulte ou élémentaire) ;
- Un nombre de composants parfois réduits ;
- Une relative altération de la diversité des menus, tout en conservant l'option « avec ou sans viande » ;
- Une majorité de repas froids pour les enfants notamment en déconfinement, hormis les seniors (repas chaud).

Ces mesures aboutissant à un coût de revient modifié et légèrement réduit, il convenait d'en acter les conséquences au regard de notre modèle économique « prix de revient – prix de vente ». Cette réduction liée à la simplification de l'offre dans un souci de totale transparence allait de pair avec la mise en place, par les Villes, d'une tarification réduite auprès des usagers sur la période, dans un souci de solidarité.

Sur le plan du droit, cette mesure d'adaptation des prix a été mise en œuvre sur simple décision de l'exécutif car elle a été traitée sous la forme de « prestation annexe » permise par nos statuts et règlement intérieur. Le Trésor Public en a donc accepté la facturation étant entendu qu'il apparaissait indispensable d'en rendre compte au Comité Syndical. C'est l'objet de la délibération n° D-2020/015.

**Madame JAMET :**

Je trouve qu'il est incohérent de baisser le prix de vente du repas alors qu'en 6 ans, et malgré mes nombreuses observations à ce sujet, il n'a jamais augmenté. De plus, cette décision va à l'encontre des explications que vous venez de nous donner sur le besoin de provisionner la sécurisation alimentaire à hauteur de 400 000 € afin de prémunir le SIVU contre une très prévisible augmentation du coût des denrées.

**Monsieur SIMON :**

Le prix de vente obéit à une logique indépendante de la crise sanitaire selon notre modèle. Le coût alimentaire ayant diminué, le prix de repas en toute transparence se devait de l'être également. Ces modifications sont temporaires et liées uniquement à l'état d'urgence sanitaire décrété au niveau national.

**Monsieur BRASSEUR :**

Vous avez été transparents pendant toute la période malgré de fortes contraintes. Je trouve donc, personnellement, logique que ce prix de repas soit diminué pour coller à une réalité d'offre de service et à une démonstration de solidarité, malgré la demande de subventions en parallèle.

**Madame CUNY :**

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Cette délibération est adoptée à la majorité. Madame JAMET vote contre.

**D-2020/016 – Avenants de transfert pour les marchés de fourniture d'énergie**  
**D-2020/017 – Fourniture produits lessiviels, ouateries, brosseur et EPI à usage court pour la restauration collective**  
**D-2020/018 – Produits de la 4<sup>ème</sup> gamme issus de l'agriculture biologique**  
**D-2020/019 – Produits de la charcuterie**

*(Lecture est faite des documents)*

**Madame CUNY :**

Les délibérations actent les avis de la CAO qui s'est tenue précédemment. Je tiens simplement à souligner à nouveau la prise en compte des enjeux environnementaux, qualitatifs et territoriaux de ces propositions (part bio ou IGP, loco-régionale, critères de développement durable, etc).

Ces quatre délibérations sont adoptées à l'unanimité.

**D-2020/020– Bilan annuel de l'Accord de Progrès Social, ajouts et modifications**  
**D-2020/021 – Régime indemnitaire - modifications**  
**D-2020/022 – Plan de mobilité – mise en oeuvre**  
**D-2020/023 – Demande de subvention au Fonds National de Prévention**

*(Lecture est faite des documents)*

**Monsieur SIMON :**

Nous proposons d'aborder ensemble et au sein d'un même débat ces délibérations qui ont fait l'objet d'un avis favorable à l'occasion des dernières instances paritaires avec le personnel qui se sont tenues le 15 juin dernier.

Pour ce qui est de l'actualisation de l'Accord de Progrès social, approuvé à l'unanimité il y a maintenant deux ans, le 2<sup>ème</sup> bilan est, tout comme le premier, extrêmement positif. Les modifications et ajouts qui vous sont proposés portent sur :

- Les moyens consacrés au dialogue social et aux organisation syndicales ;
- L'inscription ce cet accord dans la démarche de RSE dans laquelle vous avez décidé d'engager le SIVU ;
- Les travaux en cours sur l'amélioration du service logistique (qui fait l'objet de la demande de subvention au FNP) ;
- La gestion du temps de travail avec un développement d'ici la fin de l'année, afin de répondre aux nouvelles dispositions législatives ;
- La qualité de vie au travail qui fait l'objet de nouvelles prises en charge ou adaptations. Il est à souligner l'important travail que mène l'assistante sociale du personnel en place depuis le début de l'année dernière et dont le bilan d'activités a été partagé (dans le strict respect des règles d'anonymat) avec les partenaires sociaux ;
- Une légère adaptation du régime indemnitaire détaillée dans la délibération suivante, avec, notamment, l'ouverture du RIFSEEP à la filière sanitaire et sociale ;
- La formalisation d'un parcours de reclassement. Il s'agit là de doter l'établissement d'une ingénierie et de moyens spécifiques lui permettant d'aborder concrètement la reconversion professionnelle de collègues dont la situation, en matière de santé, ne leur permet pas une reprise sur leur poste de travail, fût-il aménagé. Cette incapacité doit être actée par les commissions compétentes et concerne une dizaine de situations potentielles sur l'établissement. 4 collègues ont déjà manifesté leur intérêt pour ce dispositif. Il leur est proposé, sur une période d'un an : un bilan de compétences ; un plan de formation spécifique ; un accompagnement à la mobilité par un cabinet spécialisé. Toutes ces actions sont financées

par le SIVU mais peuvent faire l'objet d'un remboursement partiel par le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées (FIPHFP). Nous allons, sur ce point, bien au-delà des obligations réglementaires mais avons mis en place une ingénierie sûrement amenée à se développer dans les collectivités, en raison de l'allongement constaté de la durée de vie professionnelle ;

- La mise en œuvre du Plan de Mobilité dont les premières propositions du groupe de travail animé par la Chargée de mission RSE consistent en :
    - La proposition d'une Charte de mobilité avec un acte d'engagement ;
    - Un plan d'actions sur les thèmes suivants :
      - Pédagogie incitative ou restrictive (accès au parking),
      - Aides économiques (prise en charge abonnement, prime mensuelle).
- Il s'agit d'une première série d'actions et ce plan sera amené à évoluer dans le cadre du groupe de travail mis en place, en lien avec les représentants du personnel.

**Madame JAMET :**

Les mesures sont très incitatives, notamment celle liée à la prime mensuelle, si l'on prend comme référence l'indemnité kilométrique de vélo prévue par les textes.

**Madame VEZIN :**

En effet, le but avoué est d'être très incitatif de façon à faire évoluer les comportements des agents et à leur faire percevoir l'intérêt qu'ils ont à changer leurs habitudes. La majorité des agents est, pour l'instant, peu tentée par ces démarches. Il faudra donc, avant toute chose, savoir convaincre.

**Madame LABORDE :**

Avez-vous étudié la possibilité d'une aide à l'achat de vélos électriques ?

**Madame VEZIN :**

L'un des engagements de cette charte prévoit que les agents bénéficiaires doivent, chaque fois qu'ils utilisent un moyen de transport doux, le préciser lors du badgeage. Il nous paraît préférable de réaliser un premier bilan des solutions alternatives utilisées afin de favoriser prioritairement les actions les plus pertinentes. Il faudra également doter le SIVU de parking et de possibilité de branchement avant d'encourager des achats de ce type.

**Madame CUNY :**

Enfin, le Fonds National de Prévention (FNP), entité de la Caisse Nationale de Retraite pour les Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a répondu favorablement à notre demande d'aide pour le projet de mécanisation de la logistique, au titre de l'amélioration des conditions de travail des agents du SIVU. Il est donc question ici de m'autoriser à percevoir, au nom du SIVU, cette subvention.

Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Les quatre délibérations sont adoptées à l'unanimité.

## Délégations de la Présidente

**Madame JAMET :**

Sur le relevé de décisions il est écrit que la prestation temporaire de baisse du prix de repas s'arrête « dès la levée des mesures gouvernementales de confinement » or, c'est « à la fin de l'état d'urgence sanitaire » qu'il aurait fallu inscrire.

**Monsieur SIMON :**

En effet, c'est une erreur de formulation sur la note. Nous vous prions de nous en excuser.

## Questions diverses

**Madame CUNY :**

Avez-vous des questions ? Non ?

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures 50.